



Pomme de terre

N°01
13/03/2018



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :
Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Pdt primeur île de Ré :
Thierry MASSIAS
CDA 17
thierry.massias@charente-maritime.chambagri.fr

Zone Limousin :
Noëlie LEBEAU
CDA 23
noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :
Olivier BRAY
FREDON AQUITAINE

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Pomme de
terre N°X du JJ/MM/2018 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Pomme de terre primeur (contexte de l'Île de Ré)

- **Situation générale :** les plantations ont été fortement perturbées par une pluviométrie excessive et une forte période de gel.
- **Mildiou :** les premiers symptômes de mildiou ont été observés sous un tunnel.
- **Gel :** des dégâts de gel sur feuilles et tiges ont été observés, surtout sous les doubles bâches.

Pomme de terre primeur (contexte de l'Île de Ré)

• Situation générale

Depuis le mois de janvier, la pluviométrie, importante en fréquence et en intensité, perturbe fortement le développement et la gestion des plantations. En effet, en février, il est très rare de voir plus de 2 à 3 jours sans pluie.

De plus, entre le 26 février et le 1^{er} mars, il a été relevé 4 jours consécutifs avec des températures négatives, provoquant des dégâts sur feuilles et tiges, mais pas sur plants.

Actuellement, les sols sont très humides en profondeur et se réchauffent difficilement.

Sous tunnel, les stades varient entre l'émission des stolons et la tubérisation, voire le début de grossissement des tubercules, pour les stades les plus avancés. Le développement de la végétation est assez irrégulier.

Pour les doubles bâches, les stades oscillent entre l'allongement des tiges dans le sol et le début de la levée.

Pour les simples bâches, l'allongement des tiges dans la butte est observé.



Irrégularité de développement de la végétation

(Crédit Photo : T. Massias – CDA17)

• Mildiou (*Phytophthora infestans*)

Quelques taches de mildiou ont été repérées dans un tunnel, qui avait déjà connu des dégâts en 2017.

Période de risque : les contaminations et l'évolution de la maladie dépendent des températures et de l'humidité. Ainsi, les conditions climatiques idéales pour le développement du mildiou sont d'abord une succession de périodes humides et assez chaudes (un optimal de 18-22°C) pour la formation des spores. La germination des spores est ensuite possible dès que la durée d'humectation du feuillage est égale à 4 heures et plus, assortie de températures comprises entre 3-30°C (optimal 8-14°C). Par la suite, les pluies, les hygrométries supérieures à 90% associées à des températures comprises entre 10-25°C favorisent l'évolution de la maladie. En revanche, des températures négatives (-2°C) ou bien à l'inverse celles supérieures à 30°C limitent ou bloquent le développement du champignon.



Tache de mildiou sur feuillage

(Crédit Photo : T. Massias – CDA17)

Seuil indicatif de risque : dans le prochain bulletin, l'utilisation du modèle épidémiologique MILEOS® va permettre d'identifier les périodes à risque pour le mildiou. Le modèle permet de simuler le développement des générations du mildiou, en s'appuyant sur les facteurs climatiques : température et hygrométrie. Il faut que la parcelle ait atteint les 30% de plants levés pour prendre en compte le risque mildiou. Le risque mildiou de la pomme de terre doit être pris en compte en fonction des contaminations et des sporulations.

La modélisation permet notamment de gérer le risque mildiou en fonction des variétés sensibles, intermédiaires ou résistantes. Sur ce point, sur Ré, ALCMARIA et CHARLOTTE sont deux variétés sensibles.

Evaluation du risque :

Ce premier foyer a été observé dans un contexte spécifique d'abris peu aérés, avec une forte présence dans ce tunnel l'année dernière. Le maintien d'une humidité importante a été favorable au mildiou. Et ce d'autant plus dans un environnement où la culture de pomme de terre est fréquente (présence d'inoculum).

La présence précoce de foyers amène à une vigilance « à venir » pour les cultures bâchées.

• Dégâts liés au gel

Les gelées constatées entre le 26 février et le 1^{er} mars ont occasionné des dégâts, variables selon les situations.

Pour les doubles bâches, tout ce qui a été planté dans la dernière décade de janvier et qui était sorti avant les gelées a été touché. Toutefois, de nouveaux départs sont visibles sous les tiges nécrosées. Enfin, la végétation qui était proche de sortir n'a pas été atteinte, et ces parcelles sont en train de pointer, voire de sortir de la butte.

Sous tunnels, le gel n'a pas eu d'impact significatif.



Dégâts liés au gel

(Crédit Photo : S. Deboevre – UNIRé)



Nouveau « départ » suite au gel

(Crédit Photo : S. Deboevre – UNIRé)

Evaluation du risque :

En lien avec la situation de la parcelle et le stade de la culture lors de ces épisodes de gelée.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :

CDA 17, CDA 19, CDA 23, CDA 47, CDA 87, FREDON Limousin, FREDON Aquitaine, Comité Centre et Sud, Midi Agro Consultant, Ortolan, UNIRé

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".